MAIRIE DE PARIS

Du 17 juillet au 22 août 2017

Rénovation de la chaussée

Quai Saint Michel, place du Petit Pont, rue du Petit Pont, rue Saint Jacques (5e) : phase 1

La Mairie de Paris rénove cet espace pour améliorer votre confort et la sécurité de tous.

L'ensemble des travaux de rénovation de la chaussée se déroule en 4 phases et doit se poursuivre jusqu'au 28 novembre. Une information sera faite pour chacune des phases à suivre.

Quels travaux ?

Les travaux seront réalisés en 3 phases :

- **Phase 1 : nuit du 17 juillet**
  - Élargissement provisoire de chaussée à l'angle du quai saint Michel et de la place du Petit Pont
  - Élargissement du trottoir à l'angle du quai Saint Michel et du boulevard Saint Michel
  - Mise en place de la signalisation horizontale provisoire
  - Installation des emprises de chantier sur le quai saint Michel et la rue du Petit Pont
  - Installation d'une base vie sur le pont Petit Pont
- **Phase 2 : du 18 juillet au 7 août**
  - Désamiantage de la chaussée quai Saint Michel et de la rue Saint Jacques
  - Mesures libératoires (3 jours)
- **Phase 3 : du 7 au 21 août**
  - Reprises ponctuelles de la fondation de chaussée

Quels impacts ?

Pendant la durée des travaux :

- Des passages piétons provisoires seront aménagés aux 13-15 quai Saint Michel et au 1 rue Saint Jacques
- Pour les lignes de bus 24, 47 et Open Tour un arrêt provisoire est aménagé au 4-6 place du Petit Pont, l'arrêt du bus Open Tour quai Saint Michel est déplacé à l'angle du quai des Grands Augustins/pont Saint Michel
- Des réductions de voies rendront la circulation des véhicules difficile à partir du quai de la Tournelle, il est conseillé d'éviter le secteur en empruntant la rue des Écoles.
- Le stationnement est interdit du 1 au 7 rue saint Jacques, du 1 au 17 rue du Petit Pont
- Le stationnement taxi est supprimé au 17 quai Saint Michel (sur 10ml)
- Le stationnement livraison est interdit provisoire du 9 au 11 rue Saint Jacques
- Le stationnement GIG-GIC provisoire est déplacé au 17 quai Saint Michel

Maintien et protection permanente de la circulation des piétons. Accès aux commerces maintenus durant toute la durée des travaux.

Des panneaux de signalisation réglementaires annonçant l'interdiction de stationner seront en place 7 jours avant le début des travaux. Le cas échéant, les véhicules mal stationnés feront l'objet d'une demande d'enlèvement.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous assurons que tout sera mis en œuvre pour minimiser la gêne occasionnée par ces travaux.

Contacts

Maître d'ouvrage :
Mairie de Paris

Maître d'œuvre :
Direction de la Voirie et des Déplacements
2ème Section territoriale
12 rue Cabanis
75014 Paris
Tél. : 01 53 80 84 00
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Entreprises :
Cardem, Evesa, Smac, EJL, Colas, Sotrasign, Signature

Imprimé sur papier recyclé

TOUTE L'INFO au 3975* et sur CHANTIERS.PARIS.FR
* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur.

Maintien et protection permanente de la circulation des piétons